



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 6 décembre 2016**

**N° 2016-031**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 29 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 18  
VOTANTS 18

OBJET :

**Projet expérimental INRA –  
demande de partenariat  
Communauté de Communes et  
Collège**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le :

- 7 DEC. 2016

Publiée et affichée

le :

- 7 DEC. 2016

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 6 décembre deux mille seize à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

**Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :**

Guy SAUVAGE De BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolff FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanle WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Manuela PEREIRA a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Contexte**

Mme Challou-Sagon, Chargée de Recherche en neurobiologie des comportements à l'Inra Centre Val de Loire, Nouzilly s'apprête à proposer un projet pluriannuel expérimental de recherche au prochain Appel à Projet Régional (APR 2017).

Parce que la Communauté de Communes du Castelrenaudais, l'Inra et le collège ont déjà initié des actions partenariales concrètes, notamment dans le cadre du Forum des savoirs faire Réussir en Castelrenaudais, la Communauté de Communes et le collège sont sollicités en tant qu'acteurs locaux indispensables à la réussite locale de cette initiative. Cette action peut également constituer un approfondissement de l'action « Les 4<sup>èmes</sup> du Castelrenaudais s'invitent en entreprises » afin que ces derniers appréhendent clairement les savoirs faire, les métiers de l'INRA, de la recherche et de la science à travers une implication dans un projet scientifique concret.

Ce projet scientifique a pour objectif de montrer que la variabilité des stratégies d'adaptation comportementale entre espèces animales peut en partie être expliquée par les connexions cérébrales. Pour démontrer cette hypothèse, il est proposé d'étudier et de comparer les connexions cérébrales de différents modèles animaux expérimentaux (cailles, agneaux) et issus de la faune sauvage (en partenariat avec le Zooparc de Beauval).

Ce projet fait appel à l'imagerie (IRM) et sera mené en collaboration avec la plateforme Cire (Inra Val de Loire) et NeuroSpin (CEA Saclay), ainsi que différents laboratoires tourangeaux (Inserm U930, Laboratoire Informatique).

**Le projet : démarche de sciences participatives, découverte de l'innovation des métiers et du savoir-faire scientifiques pour les jeunes castelrenaudais**

Dans le projet expérimental envisagé pour l'APR2017, l'Inra et Mme Chaillou-Sagon veut aller au-delà de la démarche de médiation scientifique qu'elle a initié en créant d'une exposition en partenariat avec la Direction du Livre et de la Lecture Publique 37 et qu'elle anime depuis presque 10 ans au sein d'ateliers destinés aux scolaires (8-12 ans).

Ainsi, dans le cadre de ce projet qui pourrait s'échelonner sur 3 ans sur le Castelrenaudais, elle souhaite créer un partenariat avec Centre Sciences et La maison pour la science avec comme objectif principal d'initier une démarche de sciences participatives avec des collégiens du collège André Bauchant en lien avec l'encadrement pédagogique et avec le principe, le cas échéant, d'un soutien logistique de la Communauté de Communes.

En effet, pour développer cette démarche innovante, des collégiens seraient sollicités pour l'interprétation des images de cerveaux obtenues par IRM. Il s'agirait de délimiter différentes régions du cerveau afin d'en déduire les connexions cérébrales. Cette démarche permettrait aux scientifiques de tester et valider une application Informatique en cours de développement dans le projet APR NeuroGéo, et de décrire les connexions cérébrales sans *a priori*.

Pour les collégiens castelrenaudais participants, ce projet aura pour intérêt de leur faire découvrir la démarche scientifique, les métiers et savoirs faire associés à la recherche et plus largement la possibilité de participer à des réunions / conférences grand public données par les différents acteurs du projet (neurobiologistes, informaticiens, neurochirurgiens, vétérinaires...) qui pourraient se dérouler en lien avec le Cinéma Le Balzac par exemple. Des Communes de la Communauté de Communes pourraient aussi, le cas échéant, être associées au cours de cette démarche en lien avec les NAP ...

#### Le partenariat sollicité par l'équipe INRA

Dans le but de mener à bien cette démarche expérimentale de sciences participatives, la Communauté de Communes du Castelrenaudais est, à ce stade de définition préalable, sollicitée pour un engagement de principe - en tant que territoire intercommunal facilitateur et au titre de sa compétence d'animation économique locale en matière d'innovation - pour la mise en œuvre par l'équipe de recherche des différents événements locaux en lien avec l'ensemble des acteurs locaux comme le collège, les associations, les communes...

La demande de partenariat ne consiste pas en un co-financement de l'action qui sera intégralement financée par la Région Centre et ses partenaires en cas de sélection du projet à l'APR 2017.

Il s'agirait pour la Communauté de Communes d'être partenaire facilitateur et logistique ponctuel (animation réseau, mise à disposition de locaux, ...).

**Considérant l'attente de confirmation d'intérêt du collège,  
Après en avoir délibéré.**

**Le Bureau communal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- VALIDE le principe d'être partenaire de cette expérimentation locale initiée par l'INRA dans le cadre de sa compétence d'animation économique locale en matière d'innovation,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Jean-Pierre GASCHET



*J. Gaschet*



Reçu à la Préfecture  
d'Indre-et-Loire le :

19 DEC. 2016

**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 6 décembre 2016**

**N° 2016-032**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 29 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 18  
VOTANTS 18

OBJET :

**Création d'un comité de pilotage  
Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : 16 DEC. 2016

Publiée et affichée

le : 18 DEC. 2016

**M. Jean-Pierre GASCHET**  
Président

Le 6 décembre deux mille seize à dix-huit heures trente, le Bureau communal s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Etalent présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE De BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PÉREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Le quorum étant atteint, le Bureau communal peut valablement délibérer.

Madame Manuela PÉREIRA a été désignée à l'unanimité par le Bureau communal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La convention d'objectifs et de financement Prestation de service Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Castelrenaudais prend fin au 31 décembre 2016.

Un renouvellement pour une période de 1 an est présenté au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales en décembre 2016.

Afin de réfléchir sur l'évolution du LAEP, il convient de réunir un comité de pilotage. Il est donc nécessaire de nommer les membres de ce comité de pilotage.

Ce comité pourra être composé :

- du Vice-président en charge de la Petite Enfance,
- de la Coordinatrice Petite Enfance,
- d'un membre de la Commission Petite Enfance,
- d'un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'un responsable de la Maison Départementale des Solidarités,
- d'un représentant du centre social de la ville de Château-Renault.

Les membres de la Commission Petite Enfance, après délibération, proposent Madame Bouhours de la commune du Boulay comme membres du comité de pilotage du LAEP.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE la composition du comité de pilotage pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME





ARRONDISSEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS

DE TOURS

Reçu à la Préfecture  
d'Indre-et-Loire le :

19 DEC. 2016

**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 6 décembre 2016**

**N° 2016-023**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 29 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 18  
VOTANTS 18

OBJET :

**Plan de formation**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

le : 16 DEC. 2016

Publiée et affichée

le : 16 DEC. 2016

M. Jean-Pierre GASCHET  
Président

Le 6 décembre deux mille seize à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE De BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vices-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolff FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Manuela PEREIRA a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Communauté de Communes a toujours favorisé la formation de ses agents, ce qui contribue à la qualité des missions exécutées et à leur bonne intégration au sein de la Fonction Publique Territoriale, comme en témoigne les quelques statistiques suivantes :

En 2015 : 30 agents communautaires ont réalisé 108,5 jours de formation, en priorité auprès du CNFPT, compte tenu de la cotisation calculée sur les charges salariales, soit 6 321,83€. Parmi ces actions, 3 agents ont bénéficié d'une préparation concours et examen professionnel dont 1 réussite à l'épreuve, et 1 agent a bénéficié d'une action de formation en vue d'une évolution professionnelle.

En 2016 (sous réserve de l'acceptation des agents aux formations prévues en décembre 2016) 35 agents communautaires ont réalisé 147,5 jours de formation, en priorité auprès du CNFPT, compte tenu de la cotisation calculée sur les charges salariales, soit 6 265,40€.

Parmi ces actions, 2 agents ont bénéficié d'une préparation concours dont 2 réussites aux épreuves, et 1 agent a bénéficié d'une action de formation en vue d'une évolution professionnelle.

Afin de respecter les textes réglementaires et de formaliser la politique de formation de la Communauté de communes, un plan de formation est établi pour les années 2017 à 2020.

Le plan de formation 2017-2020 permet de fixer les grandes orientations de la politique formation pour la Communauté de communes et ses agents :

- La politique de formation doit satisfaire aux besoins des services et des agents qui entendent à la fois consolider les compétences existantes et en acquérir de nouvelles, afin de s'adapter à l'évolution des réglementations et des technologies.
- Elle aide les agents dans leur parcours professionnel, et facilite la résorption des emplois précaires par la préparation aux concours ou examens professionnels et par l'obtention de diplômes, notamment par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.

En outre, elle favorise la mobilité interne en accompagnant les mouvements individuels.

La politique de formation doit concilier les priorités de formations collectives développées par la collectivité et l'individualisation des formations induite par la loi sur la fonction publique territoriale de 2007 et l'institution du Droit individuel à la formation.

Le plan de formation se compose d'un volet collectif et d'un volet individuel.

L'objectif du volet collectif est :

- de développer la polyvalence entre agents et la transversalité entre services
- de repositionner les cadres dans leurs rôles de manager
- d'intégrer la prise en compte des risques professionnels dans le travail des agents
- de développer l'acquisition des fondamentaux de la culture territoriale
- d'optimiser la relation élus-cadres
- de favoriser les échanges entre la communauté de communes et les communes membres

L'objectif du volet individuel est :

- de permettre le développement des compétences de l'agent liées au métier exercé
- de permettre le développement des compétences de l'agent au regard de l'évolution du service et/ou de la collectivité

Le plan de formation en qualité d'outil de gestion des ressources humaines retrace :

- les formations statutaires obligatoires
- les formations négociées à l'initiative de la Communauté de communes ou à l'initiative de l'agent

Le règlement de formation encadre pour chaque type de formation :

- les agents concernés
- le processus de la demande à la validation de la session de formation
- les modalités d'organisation de la formation
- les modalités de prise en charge des frais de formation dont la validation de la prise en charge par la Communauté de Communes des frais liés à la carence kilométrique appliquée par le CNFPT pour les agents utilisant leur véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de formation, ainsi que les frais de stationnement et de péage si pertinent.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le plan de formation pour 2017-2020,
- ACCEPTE l'introduction d'un remboursement de frais liés à la carence kilométrique appliquée par le CNFPT pour les agents utilisant leur véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de formation, ainsi que les frais de stationnement et de péage si pertinent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président  
Jean-Pierre GASCHET



DEPARTEMENT  
D'INDRE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE TOURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS



**DECISION DU BUREAU  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil de la Communauté en date du 5 mai 2008)

**Séance du 6 décembre 2016**

**N° 2016-034**

DATE DE CONVOCAION :  
Le 29 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 18  
PRESENTS 18  
VOTANTS 18

OBJET :

**Acquisition de véhicules  
électriques**

Caractère exécutoire de la présente  
délibération transmise à la Préfecture

20 DEC. 2016

le :

Publiée et affichée

20 DEC. 2016

le :

M. Jean-Pierre GASCHET  
Président

Le 6 décembre deux mille seize à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre GASCHET, Président.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Guy SAUVAGE De BRANTES - Francis BILLAULT - Gilles FILLIAU - Pierre DATTÉE, Isabelle SÉNÉCHAL, Vice-présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Michel COSNIER, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Stéphanie WERTHEIMER, Olivier PODEVIN, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Daniel CHOISIS, Marie-Claude FOUCHER.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Madame Manuela PEREIRA a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre du volet N°1 de TEPCV, la Communauté de Communes du Castelrenaudais souhaite se porter acquéreur de deux véhicules électriques, l'un citoyen, pour les services administratifs et l'autre utilitaire pour le SPANC. Plusieurs concessionnaires ont été sollicités sur ce point.

La présentation des offres reçues a été faite en séance.

Par ailleurs, si d'autres communes souhaitent confirmer l'acquisition d'un véhicule électrique, un point est fait sur l'opportunité de mutualiser les achats.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'acquisition de deux véhicules électriques,
- ACCEPTE la proposition effectuée par Grand Garage de Touraine - Peugeot Tours, par l'intermédiaire du Garage Vergeon de Château-Renault, pour l'achat d'un véhicule de marque Peugeot, modèle « Ion », pour un montant de 20 002€ TTC,
- ACCEPTE la proposition du garage WARSEMANN Auto Passion de St-Cyr-sur-Loire, pour l'achat d'un véhicule de marque Nissan, modèle NV200, pour un montant de 22 667,99€ TTC,
- AUTORISE Monsieur le Président ou un Vice-président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



